

MMA ELITE

Septembre 2020

Support en unités de compte adossé
à un titre de créance et présentant un
risque de perte en capital partielle ou
totale en cours de vie et à l'échéance



EXPERTISE
PATRIMOINE

Contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

Offre limitée du 7 septembre 2020 au 18 décembre 2020
(sous conditions et sous réserve de disponibilité)

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (à partir de la date de constatation initiale et en l'absence d'un remboursement automatique anticipé comme décrit en page 3)

COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Un support qui soutient les hôpitaux français dans la lutte contre la Covid-19

Investir dans ce support, c'est permettre à l'Émetteur Goldman Sachs International de faire un don au **Fonds d'aide d'urgence Covid-19 de La Fondation Hôpitaux de Paris – Hôpitaux de France**.

Ce don sera possible grâce à l'investissement des clients dans ce support, sans aucune répercussion sur les montants qu'ils ont investis ni sur le déroulement du mécanisme du support.

L'Émetteur Goldman Sachs International fera un don égal à 0,10% du total des titres de créances placés. Le versement sera effectif à la fin de la période de souscription lorsque le montant total des titres placés sera définitivement connu.

En pleine crise de Covid-19, la Fondation a créé ce fonds qui intervient sur plusieurs axes de soutien dont notamment **l'achat de matériel médical et paramédical de première urgence**.

Créée en 1989, la Fondation a pour vocation de faire de l'hôpital un véritable lieu de vie pour les **personnes fragiles**. Reconnue d'utilité publique depuis 1994, elle a, à ce jour, subventionné **15 419 projets** dans les établissements hospitaliers français pour un montant de près de **150 millions d'euros**.

Source : www.fondationhopitaux.fr

Un support indexé à l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR

L'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est un indice calculé et publié par S&P Dow Jones Indices LLC, il est composé des 30 valeurs de la zone euro ayant connu la plus forte progression de leur notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance) par rapport à l'année précédente, parmi les 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro.

Les notations « ESG » sont définies par l'organisme indépendant SAM, division de S&P Dow Jones Indices LLC, et spécialisée dans l'analyse de l'impact du développement durable sur la création de valeur à long terme des entreprises.

Ces 30 valeurs sont équipondérées, chacune représente 1/30^e du poids de l'indice. Sa composition est revue chaque année.

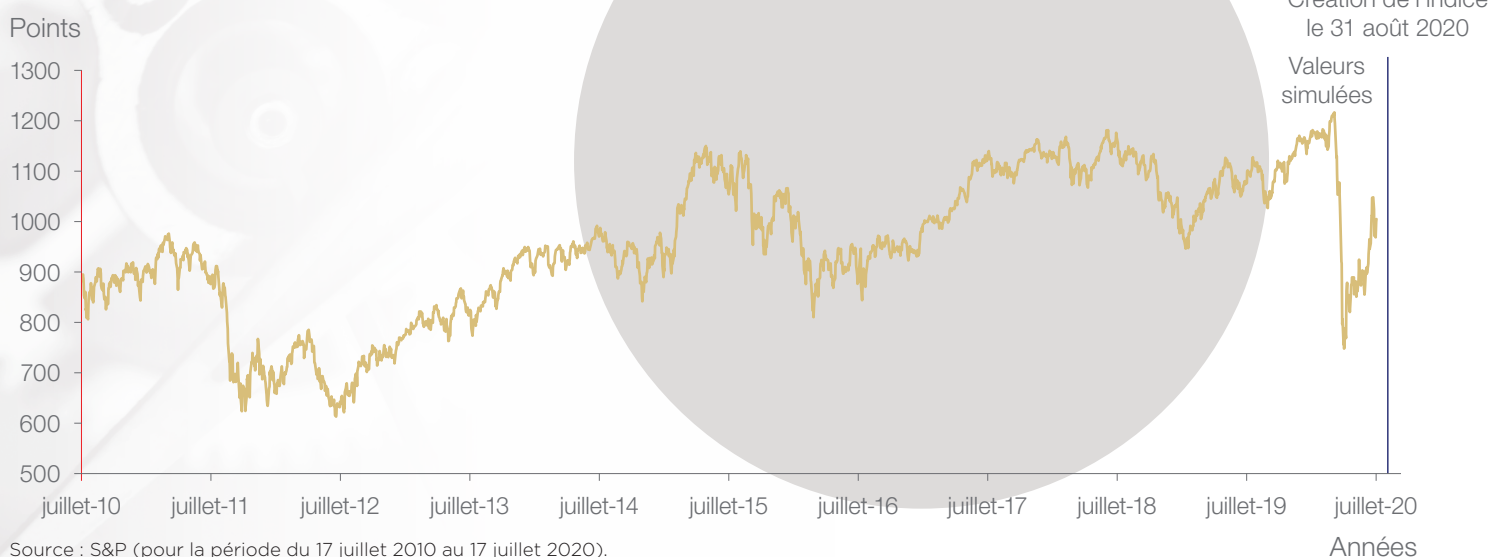
L'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

À titre illustratif, un niveau de prélèvement forfaitaire et constant de 50 points d'indice pour un niveau de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR à 1 000 points est équivalent pour l'indice Euro STOXX 50® à un prélèvement forfaitaire et constant de 165.55 points d'indice pour un niveau de l'indice Euro STOXX 50® à 3 310.89 points, niveau au 24 juillet 2020.

Pour information, le niveau de dividendes bruts distribués par les valeurs qui composent l'indice Euro STOXX 50® est en moyenne de 117,46 points d'indice par an depuis 2010 (source : Bloomberg - SX5ED Index à fin 2019).

L'indice est accessible entre autres sur le site de S&P (<https://eu.spindices.com>), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SPES2DET Index ; ticker Reuters : .SPES2DET).

Simulations de performances entre le 17 juillet 2010 et le 17 juillet 2020



Source : S&P (pour la période du 17 juillet 2010 au 17 juillet 2020).

— Évolution de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

L'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Select Equal Weight 50 Point Decrement (Series 2) (EUR) TR a été lancé le 31 août 2020. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. Toutes les données suivant cette date sont le résultat de performances passées. **L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Goldman Sachs et ses sociétés affiliées n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.**

Fonctionnement du support

EN BREF

- Un support indexé sur l'indice **S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR**, **calculé en réinvestissant les dividendes bruts détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur.**
- Un mécanisme de **remboursement anticipé automatique, de l'année 2 à l'année 9**, avec l'opportunité de recevoir⁽¹⁾, le cas échéant, en plus du remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, **un coupon brut⁽³⁾ de 6,30 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale** (le 8 janvier 2021), si à l'une des dates de constatation intermédiaires (le 9 janvier 2023, le 8 janvier 2024, le 8 janvier 2025, le 8 janvier 2026, le 8 janvier 2027, le 10 janvier 2028, le 8 janvier 2029 ou le 8 janvier 2030), le niveau de clôture de l'indice est supérieur ou égal à 86 % de son niveau initial.
- En l'absence de remboursement anticipé automatique, à l'échéance :
 - l'opportunité de bénéficier, en plus du remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, d'un coupon brut⁽³⁾ de 63 % (équivalent à un coupon brut⁽³⁾ de 6,30 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 6,30 % x 10), si le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial à la date de constatation finale (le 8 janvier 2031) ;
 - le remboursement du capital initialement investi⁽²⁾, dès lors que le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est supérieur ou égal à 60 % et strictement inférieur à 80 % de son niveau initial à la date de constatation finale (le 8 janvier 2031) ;
 - dans le cas contraire, vous recevez le capital investi diminué de la baisse finale de l'indice. **Vous subissez dans ce cas une perte en capital partielle ou totale.**

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En détail

DATE DE CONSTATATION INITIALE

Le 8 janvier 2021, le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est retenu comme niveau initial de l'indice.

UN REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE POSSIBLE LES ANNÉES 2 À 9

Les années 2 à 9, si le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR, à l'une des dates de constatation intermédiaires (le 9 janvier 2023, le 8 janvier 2024, le 8 janvier 2025, le 8 janvier 2026, le 8 janvier 2027, le 10 janvier 2028, le 8 janvier 2029 ou le 8 janvier 2030) est supérieur ou égal à 86 % de son niveau initial, alors le support est automatiquement remboursé par anticipation.

Vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement anticipé automatique correspondante (le 16 janvier 2023, 15 janvier 2024, le 15 janvier 2025, le 15 janvier 2026, le 15 janvier 2027, le 17 janvier 2028, le 15 janvier 2029 ou le 15 janvier 2030) :

- **le capital initialement investi⁽²⁾**
- et un coupon brut⁽³⁾ de 6,30 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit :
 - **12,60 % (soit 6,30 % x 2)** si le remboursement a lieu en année 2 ;
 - **18,90 % (soit 6,30 % x 3)** si le remboursement a lieu en année 3 ;
 - **25,20 % (soit 6,30 % x 4)** si le remboursement a lieu en année 4 ;
 - **31,50 % (soit 6,30 % x 5)** si le remboursement a lieu en année 5 ;
 - **37,80 % (soit 6,30 % x 6)** si le remboursement a lieu en année 6 ;
 - **44,10 % (soit 6,30 % x 7)** si le remboursement a lieu en année 7 ;
 - **50,40 % (soit 6,30 % x 8)** si le remboursement a lieu en année 8 ;
 - **56,70 % (soit 6,30 % x 9)** si le remboursement a lieu en année 9.

Le remboursement anticipé automatique met fin au support⁽¹⁾.

...OU UN REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE, L'ANNÉE 10

Si le remboursement anticipé automatique du support n'a pas eu lieu, le support se poursuit donc jusqu'à la date de remboursement final (le 15 janvier 2031) :

- si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 8 janvier 2031), est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :
 - le **capital initialement investi⁽²⁾** ;
 - et un **coupon brut⁽³⁾ de 63 %** (soit un coupon brut⁽³⁾ de 6,30 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale, soit 6,30 % x 10) ;
- si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 8 janvier 2031), est strictement inférieur à 80 % de son niveau initial, mais supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial, alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :
 - le **capital initialement investi⁽²⁾** ;
- si le niveau final de l'indice, à la date de constatation finale (le 8 janvier 2031), est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial (franchissement du seuil de perte en capital), alors vous recevrez⁽¹⁾, à la date de remboursement final :
 - le capital initialement investi⁽²⁾ **diminué de la baisse finale de l'indice.**

Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital partielle ou totale.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur Goldman Sachs International.

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Avantages/Inconvénients du support

Avantages

- MMA Elite Septembre 2020 vous permet de vous exposer à un indice composé des 30 valeurs de la zone euro ayant connu la plus forte progression de leur notation « ESG » (Environnement, Social et Gouvernance) par rapport à l'année précédente, parmi les 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro : **S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR**.
- Les années 2 à 9, dès lors qu'à l'une des dates de constatation intermédiaires le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR **est supérieur ou égal à 86 % de son niveau initial**, un mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé et vous recevrez⁽¹⁾ alors votre capital initialement investi⁽²⁾ et **un coupon brut⁽³⁾ de 6,30 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale (le 8 janvier 2021)**.
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été activé et que le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR **est supérieur ou égal à 80 % de son niveau initial** à la date de constatation finale, alors vous recevrez⁽¹⁾, un **coupon brut⁽³⁾ de 63 %** (équivalent à un coupon brut⁽³⁾ de 6,30 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale), en plus du capital initialement investi⁽²⁾.
- Votre capital initialement investi⁽²⁾ sera remboursé à l'échéance des 10 ans, si à la date de constatation finale, le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR **est supérieur ou égal à 60 % et strictement inférieur à 80 % de son niveau initial**.

Inconvénients

- MMA Elite Septembre 2020 présente **un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie** (en cas de rachat, arbitrage, dénouement par décès avant la date de remboursement prévue par le mécanisme du support, la valeur de l'unité de compte dépend alors des paramètres de marché du jour) **et à l'échéance des 10 ans** (si le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est strictement inférieur à 60 % de son niveau initial à la date de constatation finale). Une faible variation à l'échéance du niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR autour des seuils de 60 % et de 80 % de son niveau initial peut faire fortement varier la valeur de remboursement de MMA Elite Septembre 2020.
- En acquérant ce support, vous êtes exposés à **un éventuel défaut de paiement, à une éventuelle faillite et une éventuelle mise en résolution de l'Émetteur Goldman Sachs International** (qui induit un risque sur le remboursement du capital) ou à une **dégradation éventuelle de qualité de crédit de l'Émetteur** (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit).
- **Le coupon brut⁽³⁾ est plafonné** à 12,60 %, 18,90 %, 25,20 %, 31,50 %, 37,80 %, 44,10 %, 50,40 %, 56,70 % et 63 % selon l'année de remboursement (années 2 à 10), même si l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR enregistre une hausse supérieure depuis la date de constatation initiale (le 8 janvier 2021).
- **Vous ne connaissez pas à l'avance la durée effective de votre investissement** qui peut être de 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 6 ans, 7 ans, 8 ans, 9 ans ou 10 ans.
- L'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est équilibré et calculé **dividendes bruts réinvestis, diminué d'un prélèvement forfaitaire de 50 points d'indice par an, ce qui est moins favorable pour l'investisseur**. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.
Sans tenir compte des dividendes réinvestis dans l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR, l'impact de la méthode de prélèvement forfaitaire en points d'indice sur la performance est plus important en cas de baisse depuis l'origine (effet négatif), qu'en cas de hausse de l'indice (effet positif). Ainsi, en cas de marché baissier continu, la baisse de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR sera accélérée.
Pour information, un produit équivalent lié à l'indice Euro STOXX 50® offrirait un coupon brut⁽³⁾ de 1,50 % par année écoulée par rapport au coupon brut⁽³⁾ de 6,30 % par année écoulée distribué par MMA Elite Septembre 2020 (source : Goldman Sachs).
- Le remboursement anticipé automatique ne s'applique pas l'année 1.

(1) Le montant dû aux dates de remboursement prévues par le mécanisme du support net de frais d'entrée et de frais de gestion annuels est arbitré automatiquement et sans frais sur un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation. Le support n'existe plus mais le contrat d'assurance-vie ou de capitalisation se poursuit.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur Goldman Sachs International.

(3) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

Scénarios de marché

Les données chiffrées utilisées dans ces scénarios n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. Ces scénarios n'ont pas de valeur contractuelle. Les taux de rendements actuariels nets précisés dans les scénarios sont calculés avec un taux de frais de gestion de 1,10 %, hors prélèvements sociaux et fiscaux.

— Évolution de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR

● Niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR aux dates de constatation intermédiaires et finale

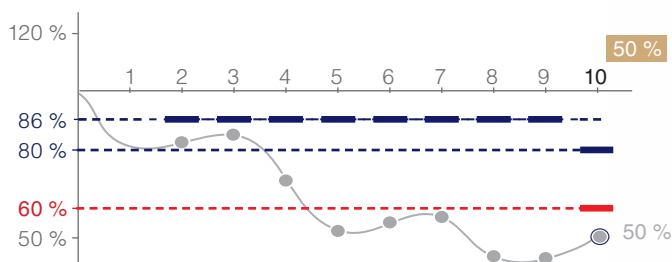
— Barrière de remboursement automatique avec coupon brut⁽¹⁾ par anticipation ou à l'échéance

— Seuil de perte en capital à la date de constatation finale

■ Niveau de remboursement du support, en pourcentage du capital initialement investi⁽²⁾

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : Hypothèse d'un remboursement anticipé automatique non activé et baisse de l'indice de plus de 40 % à la date de constatation finale

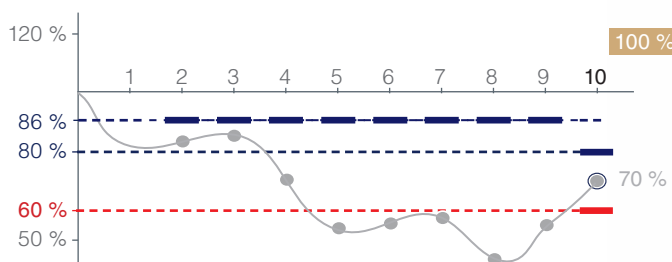
Niveau de l'indice



- Niveau final de l'indice : 50 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : à hauteur du niveau final de l'indice, soit **50 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-7,67 %** (égal au taux de rendement actuariel net pour un investissement direct dans l'indice).
- Dans ce scénario, vous subissez une perte en capital de **50 %**. Dans le pire des scénarios, vous pouvez subir une perte totale en capital.

SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : Hypothèse d'un remboursement anticipé automatique non activé et baisse de l'indice de plus de 20 % et de moins de 40 % à la date de constatation finale

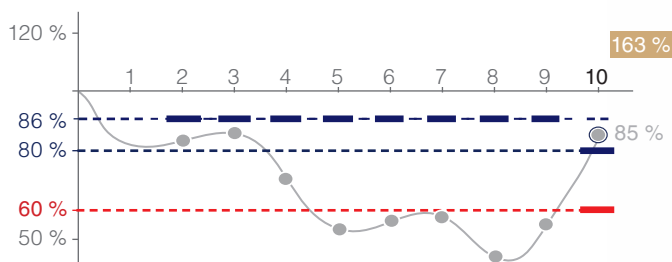
Niveau de l'indice



- Niveau final de l'indice : 70 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : **100 %** du capital initialement investi⁽²⁾.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **-1,10 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -4,53 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

SCÉNARIO FAVORABLE : Hypothèse d'un remboursement anticipé automatique non activé et baisse de l'indice de moins de 20 % à la date de constatation finale

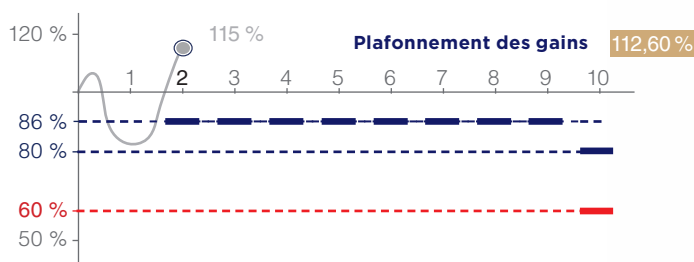
Niveau de l'indice



- Niveau final de l'indice : 85 % du niveau initial de l'indice.
- Remboursement à l'échéance : le capital initialement investi⁽²⁾ + un coupon brut⁽¹⁾ de 6,30 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 63 %) soit un total brut de **163 %**.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **3,81 %** (contre un taux de rendement actuariel net de -2,68 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).

SCÉNARIO DE PLAFONNEMENT DES GAINS : Hypothèse d'un remboursement anticipé automatique activé et forte hausse de l'indice à la première date de constatation intermédiaire

Niveau de l'indice



- Niveau de l'indice à l'issue de l'année 2 : 115 % du niveau initial de l'indice.
- Le produit s'arrête. Remboursement anticipé automatique à l'issue de l'année 2 : le capital initialement investi⁽²⁾ + un coupon brut⁽¹⁾ de 6,30 % par année écoulée depuis la date de constatation initiale (soit 12,60 %), soit un total brut de **112,60 %**.
- Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvements sociaux et fiscaux : **4,71 %** (contre un taux de rendement actuariel net de 4,78 % dans le cas d'un investissement direct dans l'indice).
- Le plafonnement du coupon brut⁽¹⁾ ne permet pas de profiter pleinement de la hausse de l'indice.

(1) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(2) Net des éventuels arbitrages et/ou rachats partiels, hors frais d'entrée et frais de gestion annuels du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, hors prélèvements sociaux et fiscaux et sauf faillite, défaut de paiement et mise en résolution de l'Émetteur Goldman Sachs International.

Taux de rendement actuariels futurs, en cas d'un remboursement avec coupon en année 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 ou 10, si l'année considérée, le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique avec coupon brut⁽³⁾ par anticipation ou à l'échéance.

	Années de remboursement anticipé automatique et à l'échéance ⁽¹⁾								
	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Année 7	Année 8	Année 9	Année 10
Coupon brut⁽²⁾ (si le niveau de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est supérieur ou égal à la barrière de remboursement automatique avec coupon brut ⁽³⁾)	(6,30 % x 2) = 12,60 % ⁽²⁾	(6,30 % x 3) = 18,90 % ⁽²⁾	(6,30 % x 4) = 25,20 % ⁽²⁾	(6,30 % x 5) = 31,50 % ⁽²⁾	(6,30 % x 6) = 37,80 % ⁽²⁾	(6,30 % x 7) = 44,10 % ⁽²⁾	(6,30 % x 8) = 50,40 % ⁽²⁾	(6,30 % x 9) = 56,70 % ⁽²⁾	(6,30 % x 10) = 63 % ⁽²⁾
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 0,8 %)	5,03 %	4,94 %	4,82 %	4,69 %	4,57 %	4,45 %	4,33 %	4,23 %	4,12 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1 %)	4,82 %	4,73 %	4,61 %	4,48 %	4,36 %	4,24 %	4,12 %	4,02 %	3,91 %
Taux de rendement actuariel net de frais de gestion, hors prélèvement sociaux et fiscaux (contrats avec un taux de frais de gestion de 1,1 %)	4,71 %	4,62 %	4,50 %	4,38 %	4,25 %	4,13 %	4,02 %	3,91 %	3,81 %

(1) Dates de remboursement anticipé automatique : le 16 janvier 2023 (année 2), 15 janvier 2024 (année 3), le 15 janvier 2025 (année 4), le 15 janvier 2026 (année 5), le 15 janvier 2027 (année 6), le 17 janvier 2028 (année 7), le 15 janvier 2029 (année 8) ou le 15 janvier 2030 (année 9).
Date de remboursement à l'échéance : le 15 janvier 2031 (année 10).

(2) Exprimé en pourcentage de la valeur nominale du support correspondant au coupon brut perçu en cas de réalisation d'un scénario de marché défini à l'avance.

(3) La barrière de remboursement automatique avec coupon brut est fixé à 86 % du niveau initial de l'indice les années 2 à 9, et à 80 % du niveau initial de l'indice l'année 10, soit à l'échéance du support.

Rappel : il existe un risque de perte en capital partielle ou totale pour l'investisseur en cas de sortie du support MMA Elite Septembre 2020 avant l'échéance ou si le niveau de clôture de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est à la date de constatation finale (le 8 janvier 2031) strictement inférieur à 60 % de son niveau initial.

Vous supportez le risque éventuel de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur Goldman Sachs International.

Le support est proposé en qualité d'unités de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation dans la perspective d'un investissement jusqu'à la date de remboursement final prévue par le support (15 janvier 2031), en l'absence de remboursement anticipé automatique. Le rendement de l'unité de compte à la date de remboursement final du support est conditionné par sa détention jusqu'à cette date. **En cas de sortie de l'unité de compte avant cette date (rachat, arbitrage ou dénouement par décès), le rendement peut être supérieur ou inférieur à celui résultant des modalités décrites dans le présent document à caractère promotionnel, voire négatif. Vous prenez alors un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori. Il est à noter que le remboursement du support à la date de remboursement final peut aussi avoir lieu avec une perte en capital. Le montant remboursé est arbitré automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte monétaire de votre contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.**

L'assureur (MMA Vie) s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Les Documents d'Informations Clés génériques des contrats d'assurance-vie et de capitalisation multisupports MMA Vie et les guides de présentation des supports sont consultables à tout moment sur le site www.mma.fr dans la rubrique Assurance Vie/Nos Fonds et Supports.

Principales caractéristiques du support

Code ISIN	FR0013519204	
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.	
Émetteur	Goldman Sachs International (Standard & Poor's : A+ / Moody's : A1 / Fitch : A+). Notations de crédit en vigueur au 17 juillet 2020. Ces notations peuvent être révisées à tout moment et ne sont pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur. Elles ne sauraient constituer un argument de souscription au support.	
Montant de l'Émission	70 000 000 €	
Offre au public	Oui - France	
Valeur nominale	1 000 €	
Prix d'émission	100 %	
Éligibilité	Contrats d'assurance-vie ou de capitalisation uniquement.	
Commissions de distribution	Goldman Sachs International versera à MMA Vie au titre de cette transaction une commission de distribution qui pourra atteindre 2,50 % TTC payée à la mise en place de la transaction et une commission de distribution annuelle d'un montant maximum de 0,80 % TTC du nominal des titres placés.	
Sous-jacent	S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR (Bloomberg : SPES2DET Index ; Reuters : .SPES2DET) créé le 31 août 2020.	
Période de souscription	Du 7 septembre 2020 au 18 décembre 2020 (sous conditions et sous réserve de disponibilité)	
Date d'émission	7 septembre 2020	
Date de constatation initiale	8 janvier 2021	
Dates de constatation intermédiaires	9 janvier 2023 (année 2) 8 janvier 2024 ⁽¹⁾ (année 3) 8 janvier 2025 ⁽¹⁾ (année 4) 8 janvier 2026 ⁽¹⁾ (année 5)	8 janvier 2027 ⁽¹⁾ (année 6) 10 janvier 2028 ⁽¹⁾ (année 7) 8 janvier 2029 ⁽¹⁾ (année 8) 8 janvier 2030 ⁽¹⁾ (année 9)
Dates de remboursement anticipé automatique	16 janvier 2023 (année 2) 15 janvier 2024 ⁽¹⁾ (année 3) 15 janvier 2025 ⁽¹⁾ (année 4) 15 janvier 2026 ⁽¹⁾ (année 5)	15 janvier 2027 ⁽¹⁾ (année 6) 17 janvier 2028 ⁽¹⁾ (année 7) 15 janvier 2029 ⁽¹⁾ (année 8) 15 janvier 2030 ⁽¹⁾ (année 9)
Date de constatation finale	8 janvier 2031 ⁽¹⁾ (année 10)	
Date d'échéance	15 janvier 2031 ⁽¹⁾ (année 10)	
Double valorisation	Une double valorisation est établie par la société Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Goldman Sachs International.	
Cotation	Marché Officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).	
Documentation juridique	- Prospectus de Base tel que modifié par ses suppléments successifs, en date du 17 juillet 2020, conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF »). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. - Conditions Définitives de l'émission datées du 7 septembre 2020. La documentation juridique est disponible sur le site de la Bourse du Luxembourg (https://www.bourse.lu). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International via le lien suivant pour le Prospectus de Base (https://www.goldmansachs-bourse.fr/media/de/dokumente/service/wertpapierprospekte/gs%20group/europ%C3%A4ische/20-07-17_GS_Series_P_Master_Base_Prospectus_-_Approved_-_17_July_20.pdf) et via le lien suivant pour les Conditions Définitives (https://www.goldmansachs-bourse.fr), ou sur simple demande à l'adresse suivante : Goldman Sachs International, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume Uni.	

(1) Sous réserve de l'absence d'un précédent remboursement anticipé automatique.

Avant tout investissement dans ce titre de créance, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base et les Conditions Définitives.

MMA Elite Septembre 2020 est notamment exposé aux risques suivants :

- **Risque de perte en capital :** le titre de créance présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance. La valeur de remboursement du titre de créance peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement.
- **Risque de liquidité :** certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire même rendre le titre de créance totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du titre de créance et entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque de marché :** le titre de créance peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.
- **Risque de crédit :** les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Goldman Sachs International en tant qu'Émetteur du titre de créance. En conséquence, l'insolvabilité de l'Émetteur peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi.
- **Risque lié au sous-jacent (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée) :** afin de prendre en compte les conséquences sur le titre de créance de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du titre de créance, la documentation relative au titre de créance prévoit des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, le remboursement automatique anticipé du titre de créance. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le titre de créance.
- **Risque de contrepartie :** conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaut, de faillite ainsi que de mise en résolution de l'Émetteur, les investisseurs sont soumis à un risque de diminution de la valeur de leur créance, de conversion de leurs titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de l'échéance de leurs titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le titre de créance décrit dans le présent document fait l'objet de "Conditions Définitives" (Final Terms), se rattachant au Prospectus de Base, (en date du 17 juillet 2020), conforme à la Directive 2003/71/CE et visé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (« CSSF »). Ce Prospectus de Base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le Prospectus de Base, les suppléments à ce prospectus, les Conditions Définitives du 7 septembre 2020 (ensemble, le « Prospectus ») et le résumé (en langue française) sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg (<https://www.bourse.lu>). Ces documents sont également disponibles auprès de Goldman Sachs International, Plumtree Court, 25 Shoe Lane, Londres, EC4A 4AU, Royaume Uni. La dernière version du Document d'Informations Clés (« DIC ») relatif à ce titre de créance peut être consultée et téléchargée sur le site www.gspriips.eu. Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

AVERTISSEMENT

COMMERCIALISATION DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE OU DE CAPITALISATION : Le titre de créance est un support représentatif d'une unité de compte de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation tel que visé dans le Code des assurances. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du contrat d'assurance-vie ou de capitalisation choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Le titre de créance s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. La remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. **Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes. Ce document a été rédigé par l'Émetteur en accord avec MMA Vie qui commercialise le support MMA Elite Septembre 2020.**

CARACTÈRE PROMOTIONNEL DE CE DOCUMENT : Le présent document est un document à caractère publicitaire et non de nature réglementaire.

INFORMATION SUR LES COMMISSIONS, RÉMUNÉRATIONS PAYÉES À DES TIERS OU PERÇUES DE TIERS : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du titre de créance de toute rémunération ou commission que Goldman Sachs et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

AGRÈMENT : The Goldman Sachs Group, Inc est une société holding bancaire et une société holding financière au titre de la loi des Etats Unis de 1956 sur les holdings bancaires (U.S. Bank Holding Company Act of 1956) et régulée par le Federal Reserve Board (Conseil de la Réserve Fédérale). Goldman Sachs International est une société autorisée par la Prudential Regulation Authority et régulée par la Financial Conduct Authority et la Prudential Regulation Authority.

RISQUE LIÉ À LA DIRECTIVE EUROPÉENNE SUR LE REDRESSEMENT ET LA RÉOLUTION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET DES ENTREPRISES D'INVESTISSEMENT (LA « DIRECTIVE ») : Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'autorité de résolution compétente peut réduire ou convertir en fonds propres tout ou partie du principal des titres de créance, ce qui pourrait résulter en la perte partielle ou totale du montant investi. De plus, l'exercice de tout pouvoir dans le cadre de la Directive, ou toute suggestion d'un tel exercice, peut affecter significativement et défavorablement les droits des titulaires de titres de créance, le prix ou la valeur de leur investissement (dans chaque cas, quel que soit le niveau de protection du capital prévu par le titre de créance) et/ou la capacité de l'Émetteur à satisfaire à ses obligations en vertu des titres de créance. Toute somme ou montant payable par l'Émetteur pourra être réduit ou modifié, à tout moment, en application de l'exercice d'un renflouement interne (bail-in) par toute autorité compétente.

RACHAT PAR GOLDMAN SACHS INTERNATIONAL : Goldman Sachs International offrira quotidiennement un prix d'achat sur demande, sous réserve de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations applicables à Goldman Sachs International étant déterminées de bonne foi par Goldman Sachs International. Goldman Sachs International fournira ces prix d'achat indicatifs en les affichant sur les pages publiées par Bloomberg, Telekurs et Reuters. Sous réserve de ce qui précède et en fonction de la proximité de la (des) barrière(s) (le cas échéant), Goldman Sachs International anticipe que la fourchette achat-vente indicative attendue est au maximum de 1%, sous réserve (i) de l'existence de conditions de marchés anormales, et/ou (ii) de considérations légales, réglementaires ou d'autres considérations ou de la situation financière de Goldman Sachs International. Les cas (i) et (ii) étant déterminés de bonne foi par Goldman Sachs International.

RESTRICTIONS GÉNÉRALES DE VENTE : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à investir dans ce titre de créance.

RESTRICTIONS PERMANENTES DE VENTE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : LES TITRES DE CRÉANCE DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE N'ONT PAS FAIT NI NE FERONT L'OBJET D'UN ENREGISTREMENT EN VERTU DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DE 1933 « U.S. SECURITIES ACT OF 1933 », TELLE QUE MODIFIÉE (« LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES ») ET NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (TEL QUE DÉFINI DANS LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE, SUR LE FONDAMENT DE LA RÉGLEMENTATION S « REG S », DE LA LOI AMÉRICAINE SUR LES VALEURS MOBILIÈRES.

INFORMATION SUR LES DONNÉES ET/OU CHIFFRES PROVENANT DE SOURCES EXTERNES : L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, l'Émetteur n'assume aucune responsabilité à cet égard.

DONNÉES DE MARCHÉ : Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier. Les données pourraient être corrigées a posteriori si elles se révélaient erronées.

UTILISATION DU PRODUIT DE L'ÉMISSION : Les fonds levés au travers de cette émission n'auront en aucun cas vocation à financer directement ou indirectement des projets verts.

L'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR est un produit de S&P Dow Jones Indices LLC, ou de ses sociétés affiliées (« SPDJI »), dont l'utilisation est concédée par licence à The Goldman Sachs Group, Inc. (« Goldman »). Standard & Poor's® et S&P® sont des marques déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC (« S&P ») ; Dow Jones® est une marque de commerce, déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »), et elles font l'objet d'une licence d'utilisation en faveur de SPDJI et de sous-licences à des fins particulières en faveur de Goldman. MMA Elite Septembre 2020 n'est ou ne sont pas parrainés, évalués, vendus ou promus par SPDJI, Dow Jones, S&P, leurs sociétés affiliées respectives et aucune des parties précitées n'émet de déclaration recommandant d'investir dans ledit ou lesdits produit(s) ni ne peut être tenue responsable pour toute erreur, omission ou interruption de l'indice S&P Eurozone 30 ESG-Momentum Equal Weight 50-Point Decrement (Series 2) (EUR) TR.



EXPERTISE
PATRIMOINE

MMA Vie Assurances Mutuelles société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, RCS Le Mans 775 652 118
MMA Vie société anonyme au capital de 142 622 936 euros, RCS Le Mans 440 042 174

Sièges sociaux : 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72 030 Le Mans Cedex 9 – Entreprises régies par le code des assurances